

Avis voté en plénière du 28 février 2012

## Projet de schéma national des infrastructures de transport

## Déclaration du groupe des entreprises

Le SNIT en 3 minutes : mission impossible!

Le groupe des entreprises a donc pris le parti de vous livrer quelques pistes de réflexion, de relever quelques points saillants.

Un Schéma national des infrastructures de transport a pour but d'organiser les différents modes de transport, les réseaux de transport assurant la mobilité des personnes et des biens et donc l'accessibilité aux territoires, tant pour les femmes et les hommes qui s'y déplacent que pour les échanges commerciaux, essentiels au développement des entreprises, créatrices de richesse.

Ceci est un enjeu majeur pour l'attractivité et la compétitivité économique de la France.

Nous en sommes convaincus, mais conscients également que les systèmes de transport contribuent d'une manière significative aux émissions de gaz à effets de serre.

Comment concilier qualité, performance de nos systèmes de transport au bénéfice de notre développement économique, de l'équité territoriale et sociale, avec la préservation de l'environnement?

Ce schéma doit fixer les orientations suivantes de l'État pour les deux à trois décennies à venir :

- ouvrir les territoires vers les centres de décision ;
- entretenir, moderniser et développer les réseaux d'infrastructures nationaux ;
- réduire les GES, en favorisant les projets les plus innovants dans le ferroviaire, portuaire, fluvial, routier, aérien, les transports collectifs, et donner la priorité aux modes de transport ayant le plus faible impact sur l'environnement;
- conforter les engagements affichés pour le fret ferroviaire et privilégier le multimodal.

Pour y parvenir, une méthodologie ainsi qu'un réel suivi s'imposent :

- hiérarchiser les projets,
- maximiser l'efficacité au regard des coûts,
- améliorer l'évaluation environnementale.

Ces objectifs ne pourront être atteints sans une réelle politique publique des transports, permettant une bonne articulation, tant avec les schémas de transport des collectivités territoriales, qu'avec les schémas européens, tout en assurant des mobilités durables et intermodales.

Cependant, la route continue à être indispensable sur le territoire car aucune alternative compétitive n'est réalisée. Un délaissement des infrastructures routières aurait des conséquences accidentogènes et économiques considérables. Poursuivre la recherche pour développer des moteurs en énergies fossiles et/ou non polluants est une nécessité.

Une législation européenne harmonisée dans le domaine des transports est essentielle. Des restrictions spécifiquement françaises (44 tonnes par exemple) seraient nuisibles à l'emploi, au développement des entreprises et à notre compétitivité.

Le citoyen, les entreprises, la Nation, sont dépendants de la compétitivité économique, d'un développement social équilibré, dans un contexte environnemental allant vers la réduction des GES.

Les projets contenus dans le SNIT peuvent y répondre mais il reste à résoudre le problème aigu de leur financement. Notre groupe souhaite que toutes les pistes soient étudiées sans tabou, et que l'équité territoriale prévale.

Notre groupe a voté l'avis.